



COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Rue Eugène Le Roy – 24630 JUMILHAC LE GRAND

Tel : 05.53.52.50.20 – Fax : 05.53.62.88.40

E-mail : mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Site : www.jumilhac-le-grand.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2021

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le jeudi 28 janvier 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 25 janvier 2021 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Max GUIGUES étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Isabelle FAURE – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRET – Jean-Marc BUISSON – Patrick MEYNIER – Pascal BOULONNE
Nancy DUPUY arrive à 20h30.

Procuration :

Absent excusé : Michel KARP

Absent :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Ordre du jour :

- - Plans de financement demandes subvention Plan France Relance
- - Questions diverses

Délibération n°2021/13 portant sur le plan de financement de la réhabilitation du village de gîtes de la Perdicie

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2020/121 portant sur une demande de subvention dans le cadre du Plan France Relance.

Il convient d'approuver le projet et valider le plan de financement de la réhabilitation du village de gîtes de la Perdicie.

Le coût des travaux est estimé à 724 282 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	641 363 €	DETR 20%	102 618 €
Honoraires et frais	82 919 €	DSIL 50%	256 545 €
		Département 10 %	51 309 €
		Autofinancement	313 810 €
TOTAL HT	724 282 €	TOTAL HT	724 282 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/14 portant sur le plan de financement du projet d'aménagement de la Rue du Stade

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2020/121 portant sur une demande de subvention dans le cadre du Plan France Relance.

Il convient d'approuver le projet et valider le plan de financement d'aménagement de la Rue du Stade.

Le coût des travaux est estimé à 491 400 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	444 300 €	DSIL 50%	227 500 €
Maîtrise d'œuvre	31 850 €		
Mission SPS	4 550 €	DETR 30%	136 500 €
Dépenses liées à l'accessibilité	10 700 €	Autofinancement	127 400 €
TOTAL HT	491 400 €	TOTAL HT	491 400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;

- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/15 portant sur le plan de financement de la réhabilitation de l'église

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2020/121 portant sur une demande de subvention dans le cadre du Plan France Relance.

Il convient d'approuver le projet et valider le plan de financement de la réhabilitation de l'église. Le coût des travaux est estimé à 34 648 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Luminaire	5 888 €	DETR 30%	10 394 €
Couverture	11 950 €	DSIL 50%	17 324 €
Chauffage	16 810 €	Autofinancement	6 930 €
TOTAL HT	34 648 €	TOTAL HT	34 648 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021 ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/16 portant sur le plan de financement du projet sanitaire et voirie PMR à l'Office de Tourisme

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération 2020/121 portant sur une demande de subvention dans le cadre du Plan France Relance.

Il convient d'approuver le projet et valider le plan de financement du programme sanitaire et voirie PMR à l'Office du Tourisme.

Le coût des travaux est estimé à 66 553 € HT.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Voirie PMR	27 553 €	DETR 37%	22 385 €
Sanitaire PMR	39 000 €	Département 20 %	7 800 €
		DSIL 23 %	15 307 €
		Autofinancement	21 061 €
TOTAL HT	66 553 €	TOTAL HT	66 553 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la DSIL 2021 ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(14 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Questions diverses

Madame le Maire :

La signature de l'acte d'achat du terrain Barrande a été signé le 25/01/2021.

Pascal Boulonne :

Repas des aînés à annuler, prévoir un colis, la situation ne sera pas mieux en avril.

Jean-Marc Buisson demande à ce qu'il soit composé de produits locaux.

Isabelle Faure propose des bons d'achats chez les commerçants de la commune.

Maryse Meynier pense qu'il est plus simple de faire faire un colis qui sera distribué par les élus.

Fin de séance 21h05

Signature du secrétaire de séance :